

# RAPPORT NARRATIF DESTINE AU PUBLIC

(Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière)

Exercice 2016

Approuvé par le Conseil d'administration du 13.06.2017





## Plan du rapport

## A. Activité et résultats

A.1 Activité	page 4
A.2 Résultats de souscription	page 5
A.3 Résultats des autres activités	page 6
A.4 Résultats des investissements	page 6
A.5 Autres informations	page 7
B. Système de gouvernance	
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	page 8
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	page 11
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	page 12
B.4 Système de contrôle interne	page 15
B.5 Fonction d'audit interne	page 17
B.6 Fonction actuarielle	page 18
B.7 Sous-traitance	page 18
B.8 Autres informations	page 19
C. Profil de risque	
C.1 Risque de souscription	page 20
C.2 Risque de marché	page 21
C.3 Risque de crédit	page 23
C.4 Risque de liquidité	page 24
C.5 Risque opérationnel	page 24
C.6 Autres risques importants	page 25
C.7 Autres informations	page 25
D. Valorisation à des fins de solvabilité	
D.1 Actifs	page 27
D.2 Provisions techniques	page 27
D.3 Autres passifs	page 28
D.4 Méthodes de valorisations alternatives	page 28
D.5 Autres informations	page 28
E. Gestion du capital	
E 4 Foods werens	20
E.1 Fonds propres	page 29
E.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR)	page 29
E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	page 30
	page 31
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR E.6 Autres informations	page 31 page 31
L.O AUTIES IIIIOTTIAUOTIS	hage 31
Annexes : les états règlementaires	page 32



## Synthèse

La mutuelle MUTAERO est une mutuelle relevant du code de la mutualité, organisme à but non lucratif, agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR) pour pratiquer les opérations relevant des branches 1 (accident), 2 (maladie) et 20 (vie-décès).

Elle a été créée en 1938 au sein des établissements de l'aérospatiale sur Toulouse. Ensuite elle s'est développée au sein de la filière de l'industrie aéronautique sur le territoire national pour y être aujourd'hui un acteur de référence dans la complémentaire santé.

#### L'activité de la mutuelle se structure autour des valeurs fondatrices :

- la mutuelle ne recherche pas le profit, elle n'a pas d'actionnaire à rémunérer
- il n'y a pas de sélection médicale à l'adhésion, ni de sur-cotisation ou de résiliation de contrat en cas de maladie aggravée
- les adhérents peuvent s'impliquer dans la vie démocratique de leur mutuelle

#### La gouvernance de la mutuelle repose sur les acteurs suivants :

- <u>l'Assemblée générale</u> : elle est composée des délégués élus (*pour 6 ans*) parmi et par les adhérents. Ils les représentent dans le fonctionnement institutionnel de la mutuelle
- le <u>Conseil d'administration</u> : les administrateurs qui le constituent sont élus par les délégués, ils déterminent les orientations et prennent les grandes décisions pour administrer la mutuelle. Il est présidé par M. Jean-Claude Albinet
- la <u>Directrice opérationnelle salariée</u> : elle porte la responsabilité de la mise en œuvre des décisions stratégiques approuvée par le Conseil et manage les équipes de la mutuelle.
- les <u>Dirigeants effectifs</u> (*président et Directrices*): ils mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers.
- les <u>Fonctions clés</u> : au nombre de 4 elles apportent leur expertise dans le domaine des risques et participent au pilotage et à la surveillance de l'activité.

#### Cette gouvernance s'appuie sur le respect de deux principes essentiels :

- <u>le principe des « quatre yeux</u> » : toute décision significative doit être au moins vue par les 3 dirigeants effectifs (*président et directrices*) afin d'assurer une prise de décision propice à une « gestion saine et prudente » de l'activité
- <u>le principe de la « personne prudente »</u> : la mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements qui doivent être réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

#### Pour l'exercice 2016, les chiffres clés traduisant la situation de la mutuelle sont les suivants :

Chiffres clés au 31.12.2016				
Nombre de salariés	41			
Nombre de membres du Conseil d'administration	18			
Nombre de personnes protégées en contrat santé	50 436			
Cotisations brutes encaissées (nettes de taxes)	24 816 K€			
Prestations brutes redistribuées aux adhérents	20 296 K€			
Fonds propres (évaluation sous Solvabilité 2)	14 794 K€			
Ratio de couverture du Capital de solvabilité requis (SCR)	217%			
Ratio de couverture du Minimum de capital requis (MCR)	374%			



## A – Activité et résultats

#### A.1 Activité

La mutuelle est une **personne morale à but non lucratif** créée en 1938 et régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité. Elle est inscrite sous le numéro de SIREN 776950610. La mutuelle, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61 Rue Taitbout à Paris 75009.

La mutuelle a donné mandat pour la **certification de ses comptes annuels** au cabinet Ernst & Young (*titulaire 1*) situé au 12 place des Saisons – 92400 Courbevoie Paris la Défense 1 (*représenté par Serge Gueremy*) et au Cabinet Exco (*titulaire 2*) situé au 2 rue des Feuillants – 31076 Toulouse (*représenté par Jean-Marie Ferrando*).

La mutuelle détient l'agrément pour l'exercice d'activités assurantielles relevant du livre II du code de la mutualité sur les branches suivantes de l'article R 211-2 :

Branche 1 : accident
Branche 2 : maladie
Branche 20 : vie-décès

Les garanties distribuées par la mutuelle sont donc essentiellement des **garanties complémentaires santé** (remboursement des frais médicaux, assistance à la personne, ...) sous forme :

- de contrats souscrits individuellement par les particuliers, les travailleurs indépendants...etc.
- de contrats collectifs souscrits par les entreprises pour leurs salariés

La mutuelle a **pris en substitution les engagements techniques** des portefeuilles de contrats de mutuelles substituées :

MUTUELLES SUBSTITUEES	SIEGE SOCIAL	DEPUIS	PERSONNES PROTEGEES *	COTISATIONS 2016
SOGERMA	Rochefort	2003	1 030	704 K€
MFA	La Courneuve	2003	4038	307 K€
MFTSV	Moissy Cramayel	2003	14 236	226 K€

<sup>\*</sup>au 31.12.2016

Par ailleurs, la mutuelle a des **liens avec les organismes partenaires** suivants pour se doter de moyens et de ressources aidant au fonctionnement des ses activités :

- elle détient 45% des parts dans le <u>GIE Synergie Mutuelles</u>, dont le siège social est situé au 1 place Pierre Mendès France, Immeuble Le Dorval à Toulouse et dont le but consiste à mutualiser des moyens techniques entre mutuelles (systèmes d'information)
- elle a adhéré à <u>l'Union Agrume Groupe Harmonie</u>, relevant du Livre I du code de la Mutualité, dont le siège est situé au 143 rue Blomet à Paris et dont le but consiste à mettre en commun des compétences et des moyens techniques entre mutuelles
- elle coassure avec l'organisme d'assurance de la mutualité <u>MUTEX SA</u>, dont le siège social est situé au 125 avenue de Paris à Châtillon, des contrats collectifs importants souscrits par de grandes entreprises nationales (EADS, SAFRAN, ALSTOM).



## A.2 Résultats de souscription

Pour la **branche d'activité santé** le portefeuille de contrats représente 50 436 personnes protégées au 31.12.2016. Il est composé :

- de « contrats en direct » dont le risque santé est porté par Mutaero qui est composé de contrats « individuels » et de contrats « collectifs ».
- de contrats pris en substitution concernant les mutuelles SOGERMA Rochefort, MFA, MFTSV
- de contrats collectifs coassurés pour couvrir des grandes entreprises (EADS, SAFRAN, ALSTOM)

Brut de réassurance	EFFECTIFS  Nombre de PP	COTISATIONS brutes	PRESTATIONS brutes	MARGE TECHNIQUE brute
TOTAL	50 436	24 816 K€	20 296 K€	4 520 K€

Au niveau des **revenus de souscription**, les cotisations brutes de réassurance encaissées s'élèvent à 24 816 K€, les prestations brutes redistribuées aux adhérents à 20 296 K€. La différence entre cotisations encaissées et les prestations remboursées représente la marge technique qui s'élève à 4 520 K€ pour financer les frais de fonctionnement de la mutuelle.

D'autre part la mutuelle **réassure** quelques contrats et cède 496 K€ de cotisations (soit 2% des cotisations brutes) et 432 K€ de prestations, essentiellement sur les contrats coassurés.

Au niveau des **dépenses de souscription**, les frais techniques s'élèvent à **5 040 K€** et se répartissent comme suit :

FRAIS TECHNIQUES DE SOUSCRIPTION	2016
. Frais de liquidation des prestations	1 670 K€
. Frais d'acquisition des contrats	750 K€
. Frais d'administration des contrats	760 K€
. Autres charges techniques	1 860 K€
TOTAL DES FRAIS	5 040 K€

Le total des frais techniques de souscription 5 040 K€ rapportés au total des cotisations brutes encaissées de 24 816 K€ (sans rajouter les autres produits techniques ci-après) fait ressortir un taux de chargement de 20%. Ce taux se situe dans la moyenne des taux de chargement des mutuelles de cette taille.



Pour l'exercice 2016 les autres revenus techniques s'élèvent à 1 011 K€ :

- 692 K€ représentent les indemnités reçues en contrepartie de la gestion des contrats nationaux (fichiers des adhérents, paiement des prestations)
- 281 K€ représentent d'autres produits techniques correspondant principalement à des frais de personnel refacturés aux mutuelles appartenant au « groupement de fait »
- 38 K€ représentent des commissions reçues des réassureurs à hauteur de 38 K€ pour les contrats réassurés

Autres produits techniques	Montant
. Indemnités de gestion des contrats en coassurance	692 K€
. Autres produits techniques	281 K€
. Commissions reçues des réassureurs	38 K€
Autres produits techniques	1 011 K€

#### A.4 Résultats des investissements

La mutuelle a pour mission de gérer de façon prudente la trésorerie disponible en préservant le capital tout en recherchant des revenus raisonnables sans prendre de risques non maitrisés.

La répartition des placements de la mutuelle au 31.12.2016 se présente comme suit à l'Actif du bilan :

CATEGORIES	PLACEMENTS	Valeur comptable brute	Poids	Valeur de marché au 31.12.2016	+ ou - Value latente	Valeur nette au 31.12.2016
IMMOBILIER	Immeubles et parts de SCI	2 055 359	16%	2 612 371	557 012	1 309 840
OBLIGATIONS	Titres, capitalisation, TSDI	2 550 000	16%	2 649 307	99 307	2 550 000
ACTIONS ET ASIMILE	Actions, parts sociales, parts GIE	1 236 113	8%	1 240 238	4 125	1 236 113
OPCVM	SICAV, FCP	1 673 679	10%	1 691 449	17 771	1 666 025
AVANCE TRESORERIE	Prêt clinique mutualiste	76 250	0%	76 250	0	76 250
DEPOTS REMUNERES	CAT, livrets, dépôt de garantie, SFG	6 937 352	43%	6 930 575	-6 777	6 930 575
TRESORERIE	Comptes courants	1 007 863	6%	1 007 863	0	1 007 863
	TOTAL GENERAL	15 536 617	100%	16 208 054	671 437	14 776 666

Au 31.12.2016 les placements s'élèvent à 14 776 666 K€ en valeur nette comptable. Ils s'élèvent à 16 208 K€ en valeur de marché (valeur de revente) ce qui, comparé à la valeur brute de 15 536 K€ (valeur d'acquisition), présente des plus-values latentes nettes pour 671 K€.

L'**immobilier** représente environ 16% du total des placements dont 10% pour l'immobilier d'exploitation (siège social).



Le reste des placements se répartit d'une part sur des **valeurs mobilières** (obligations, actions sous forme directe ou d'OPCVM) à raison de 34% et, d'autre part, pour 50% sur des **créances bancaires** ou assimilées (dépôts, livrets, comptes courants).

Concernant les **revenus des placements** (tableau ci-après), en 2016 ils se répartissent entre les « revenus échus et perçus » pour 142 K€ et les « revenus courus et non perçus » pour 101 K€, soit des « revenus globaux » à hauteur de 243 K€.

CATEGORIE	Revenus échus perçus en 2016	Revenus courus non échus en 2016	Revenus globaux en 2016	Poids res revenus par catégorie
IMMOBILIER	37 500	0	37 500	15%
OBLIGATIONS	42 959	24 461	67 420	28%
OPCVM	0	0	0	0%
ACTIONS	23 106	2 978	26 084	11%
AVANCE TRESORERIE	0	2 393	2 393	1%
DEPOTS	36 378	71 310	107 688	44%
TRESORERIE	2 580	0	2 580	1%
TOTAL GENERAL	142 523	101 142	243 665	100%

Au niveau de l'immobilier, l'immeuble Dorval acquis fin 2015 (situé à Toulouse) est loué au GIE Synergie Mutuelles pour un loyer annuel de 37,5 K€.

Concernant les **dépenses des placements** sur l'exercice 2016 elles se limitent aux honoraires de la société de conseil pour un montant de 28 K€.

Le **taux moyen de rentabilité brut** (hors plus ou moins-values) de l'ensemble des placements est calculé en prenant les revenus générés au regard de la valeur économique des actifs au 31.12.2016. Ce taux ressort à **1,67%** sur l'exercice 2016.

## A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.



## **B - SYSTEME DE GOUVERNANCE**

## B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance de la mutuelle est en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive Solvabilité2, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du code de la Mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre les différents organes :

- les Délégués sont élus par les adhérents tous les 6 ans et forment l'**Assemblée générale**. Elle élit notamment les administrateurs, parmi les adhérents, qui présentent leur candidature
- les administrateurs composent le Conseil d'administration, le président dirige ses travaux, les membres du Conseil administrent la mutuelle, déterminent les orientations stratégiques et les politiques (écrites) qui en découlent
- le Conseil d'administration nomme le(a) **Dirigeant(e) opérationnel(le)** qui met en œuvre ses décisions et manage les équipes de la mutuelle
- le Président et les directrices constituent les 3 dirigeants effectifs aptes à prendre conjointement des décisions importantes, représenter la mutuelle vis-à-vis des tiers, répondre aux demandes de l'ACPR
- les 4 Fonctions clés apportent leur expertise pour éclairer le Conseil et le Dirigeant opérationnel dans les domaines que sont la gestion des risques, l'actuariat, la conformité et le contrôle interne ainsi que l'audit interne

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la mutuelle approuvée par l'Assemblée générale.

Ainsi, les rôles et responsabilités des différents acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant d'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle.

#### B.1.1 - Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 18 administrateurs élus parmi les adhérents de la mutuelle. Il se réunit à minima 11 fois dans l'année. Au cours de l'exercice 2016, les séances suivantes ont été tenues :

DATES	TAUX PARTICIPATION	DATES	TAUX PARTICIPATION
26 janvier	59%	20 septembre	63%
23 février	59%	04 octobre	68%
22 mars	75%	25 octobre	73%
26 avril	50%	22 novembre	63%
17 mai	65%	13 décembre	72%
21 juin	68%		



Les principales **prérogatives du Conseil d'administration** fixées à l'article 37 des statuts qui en précise les compétences générales : « ... le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'organisme et veille à leur application. Le Conseil d'Administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle. Plus généralement il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles ... ».

En complément des statuts, le Conseil d'administration s'est vu attribuer des **missions supplémentaires** découlant de la directive Solvabilité2 depuis le 01.01.2016 :

- il approuve la stratégie et les politiques écrites qu'il réexamine annuellement
- il est conseillé par le responsable de la fonction clé Conformité sur le respect des dispositions législatives, règlementaires et administratives
- il détermine les actions qui sont menées pour chacune des conclusions et recommandations de l'Audit interne et veille à leur bonne application
- il est informé du caractère adéquat et de la fiabilité des provisions techniques ainsi que de l'avis du responsable de la fonction Actuariat à travers un rapport formalisé
- il s'assure que le système de gestion des risques est efficace en s'appuyant sur la fonction Gestion des risques
- il approuve les rapports narratifs et celui relatif à l'ORSA
- en cas de recours à la sous-traitance, il veille à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient mises en place
- il assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité 2

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a examiné notamment les **principaux dossiers** ci-après au cours de l'exercice 2016 :

- Politique salariale (mise en place d'un PEE/ intéressement/rémunération sur objectifs)
- Validation du budget de l'action sociale 2016
- Présentation et approbation des rapports de contrôle interne et solvabilité 2016
- Rapport sur les sommes versées aux administrateurs
- Présentation et arrêté des comptes sociaux et combinés de l'exercice 2015
- Validation du rapport sur les conventions réglementées
- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2015, du rapport ORSA
- Présentation et approbation des modifications statutaires soumises à l'Assemblée générale
- Approbation et révision des politiques écrites
- Présentation du plan d'audit interne, du plan de conformité et du plan d'actuariat
- Mise en place de la nouvelle convention médicale
- Evolution de l'offre assistance RMA
- Point sur l'intégration de l'entreprise Alyzia (groupe 3S)
- Budget 2017
- Evolution des garanties et des cotisations pour 2017
- Formation des élus
- Renouvellement des instances mutualistes

Afin de pouvoir exécuter ses missions avec le plus d'efficacité, le Conseil d'Administration s'appuie sur des **Commissions ou Comités** qui ont pour mission d'approfondir certains sujets techniques et lui formuler des propositions. Les principales commissions sont les suivantes :



- Le <u>Bureau</u> prépare les dossiers présentés au Conseil mais ne prend aucune décision relevant des prérogatives de ce dernier
- Le <u>Comité d'audit</u> en application de l'article L 823-19 du code du commerce et de l'article L 114-17-1 du code de la Mutualité. Ses attributions sont celles définies par la règlementation
- La <u>Commission des placements</u> définit et propose une Charte des placements au Conseil d'administration, propose des choix en termes de placements et effectue un reporting régulier
- La <u>Commission des statuts</u> étudie et propose au Conseil d'administration les évolutions qu'il convient d'intégrer aux statuts de la mutuelle
- La Commission formation définit les besoins des élus et prépare le plan annuel de formation
- Le <u>Comité des risques</u> a été créé pour préparer la mutuelle aux exigences de Solvabilité2 et traite de tous les sujets relatifs à la gestion et la maitrise des risques

#### B.1.2 - Les dirigeants effectifs

En 2016 la direction effective de la mutuelle a été assurée par 3 dirigeants effectifs :

- le Président du Conseil d'administration :
- la Directrice opérationnelle
- la Directrice Institutionnelle et des Partenariats

Au niveau de la direction elle est articulée autour :

- de la <u>Direction opérationnelle</u> qui s'est vu confier les activités que sont la distribution et la gestion des contrats, la gestion des ressources humaines, des systèmes d'information, du contrôle interne, du marketing et de la communication ainsi que la comptabilité à partir de décembre 2016.
- de la <u>Direction institutionnelle et des Partenariats</u> qui s'est vu confier la gestion administrative des instances (Conseil d'administration, Commissions, Assemblée générale), des relations avec les mutuelles substituées, l'aide sociale aux adhérents et les actions de prévention

#### B.1.3 – Les fonctions clés

Sur la base du **principe de proportionnalité** et au regard de la taille de la mutuelle, pour répondre à compter 01.01.2016 aux impératifs de mise en place des fonctions clés, le Conseil d'administration a nommé les directrices et une administratrice, en qualité de responsables des fonctions clés.

#### B.1.4 - Politique de rémunération

La fonction d'Administrateur est bénévole. Cependant le président du Conseil d'administration s'est vu attribuer une indemnité en contrepartie de missions permanentes correspondant à ½ plafond annuel de la Sécurité sociale par délibération de l'Assemblée générale.

Les autres administrateurs ne perçoivent pas d'indemnité si ce n'est le remboursement de leurs frais de déplacement pour assister aux diverses réunions des instances. Au niveau du Dirigeant opérationnel et des autres salariés, la mutuelle n'a pas mis en place à ce jour de système de rémunération variable.

#### B.1.5 – Adéquation du système de gouvernance

Conformément aux exigences de la directive Solvabilité2 le système de gouvernance est revu périodiquement par le comité d'Audit et la fonction Audit interne auxquels le Conseil d'administration a confié cette mission.



## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Une **politique de compétences et honorabilité** a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 13.12.2016. Les compétences clés attendues pour chaque organe de l'AMSB ont été définies : administrateurs, direction, fonctions clés. Elles constituent une référence et la cible à atteindre à moyen terme. Les plans de formations ont pour but de compléter les connaissances et capacités de chacun.

Au sein de la politique de Compétences et honorabilité le Conseil d'administration s'est fixé **les principaux objectifs suivants** (point 3) :

<u>Objectif 1</u>: maintenir des dirigeants compétents au regard des exigences de leur fonction ou mandat et les faire progresser par la formation ou l'accompagnement. Le Conseil se fixe les indicateurs suivants :

- . 4 jours de formation seront programmés à minima par an
- . un taux de participation moyen minimum de 50% sera atteint à 1 an et 66% à 3 ans

<u>Objectif 2</u>: favoriser la qualité des nouvelles candidatures à la fonction d'administrateur lors des renouvellements de poste pour renforcer les compétences collectives à moyen et long terme.

<u>Objectif 3</u>: vérifier l'honorabilité des dirigeants préalablement à leur nomination ou prise de fonction, et ensuite de façon continue sur la base d'une déclaration sur l'honneur et de l'extrait n°3 du casier judiciaire.

Concernant l'évaluation des compétences, les dispositions suivantes ont été définies (point 5.3): pour chaque membre dirigeant ayant des attributions spécifiques (directions, fonctions clé) une évaluation individuelle du degré d'acquisition des compétences doit être effectuée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre qui suit la première année d'application de la directive solvabilité 2. Elle sera ensuite suivie d'évaluations périodiques.

Pour les membres dirigeants ayant des attributions collectives (administrateurs) une évaluation collective doit être effectuée également au cours du 1<sup>er</sup> trimestre qui suit la première année d'application de la directive solvabilité 2.

Elle sera ensuite suivie d'évaluations périodiques notamment à la fin d'une session de formation. Les résultats individuels seront consolidés afin d'obtenir une évaluation collective synthétique.

A partir de ces évaluations les besoins de formation seront définis et permettront l'élaboration du <u>plan</u> <u>de formation des membres de la gouvernance.</u>

Conformément aux exigences de l'article L 214-21 et L 214-25 du code de la Mutualité la mutuelle met en œuvre un plan de formation annuel des administrateurs.

En 2016 la formation des administrateurs reste une préoccupation majeure de Mutaero c'est pourquoi 37 jours de formation ont été dispensés aux membres du Conseil d'Administration. De plus une formation diplômante Essec a été suivie par le Trésorier Général.



## B.3 Système de gestion des risques et évaluation interne des risques et de la solvabilité

#### B.3.1 – La fonction gestion des risques

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la **fonction gestion des risques** assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- l'assistance à la mise en œuvre du système de gestion des risques.
- le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque de la mutuelle.
- la déclaration des expositions aux risques et l'assistance sur son domaine à la Direction et au Conseil d'administration
- l'identification et l'évaluation des risques émergents
- la coordination opérationnelle de l'élaboration des divers rapports règlementaires (ORSA, narratifs)

#### B.3.2 - Le système de gestion des risques

Au niveau de la **gouvernance des risques**, le Conseil d'administration a mis en place une organisation paraissant adaptée à une mutuelle santé réalisant environ 25 M€ d'encaissement annuel de cotisations.

Au <u>niveau de la gouvernance</u> le Conseil d'administration a mis en place le comité d'Audit, dont une des missions consiste à évaluer l'efficience du système global de gestion des risques, et s'est doté de 2 commissions spécifiques pour approfondir certains sujets :

- le <u>comité des Risques</u>: composé d'administrateurs, des directrices, des responsables des 4 fonctions clés, il a pour mission de mettre en place et faire vivre le système de gestion des risques et de contrôle interne. Il surveille les risques majeurs et en établit un reporting au Conseil d'administration.
- la <u>commission des Placements</u>: composée d'administrateur et de cadres salariés, pouvant s'appuyer sur un conseil extérieur, elle a pour but de mettre en œuvre la politique des placements et assurer une surveillance appropriée du portefeuille.

Au <u>niveau opérationnel</u>, le Conseil d'administration a mis en place les 4 fonctions clés et a renforcé ses compétences internes en recrutant courant 2016 un contrôleur de gestion pour analyser et suivre les divers budgets (technique, fonctionnement, investissements).

Concernant la construction du **système de gestion des risques**, il se met en place progressivement par une approche des risques majeurs au sein des principaux processus de la mutuelle. En 2016 les efforts se sont concentrés sur le processus le plus important et le plus exposé aux risques, le <u>processus de Souscription</u> des contrats santé.

Cette organisation du système de gestion des risques est complétée par une démarche risque précisée dans la suite du rapport au paragraphe afférent au « profil de risque » (point C ci-après).



#### B.3.3 - La politique de gestion des risques

La **politique de Gestion des risques** de la mutuelle consiste à répondre aux exigences de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués en la matière, à savoir déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques (*aux niveaux individuel et agrégé*) auxquels la mutuelle est exposée, ainsi que les interdépendances entre ces risques.

La stratégie consiste à prendre des risques raisonnables dans l'activité de souscription, et plus particulièrement dans la souscription des contrats collectifs, afin de soutenir le développement du portefeuille de la mutuelle. Pour ce faire elle peut coassurer certains contrats collectifs importants, de grandes entreprises nationales, en partenariat avec d'autres mutuelles.

D'autre part si le besoin s'en fait ressentir, la mutuelle peut réassurer des contrats collectifs dont elle estime que le risque de souscription est disproportionné au regard de son volume d'activité ou de sa marge de solvabilité, ou bien que les données techniques, relatives à la nature du secteur d'activité de l'entreprise couverte, ne sont pas suffisamment maitrisées pour tarifer les garanties.

Concernant les <u>placements</u> la politique de la mutuelle a été jusqu'ici très prudente dans les choix d'investissements. Elle a volontairement limité les expositions de ses placements aux divers risques (actions, taux, spread, liquidité ...) préférant obtenir en contrepartie des rendements plus modérés.

#### B.3.4 – La méthode de gestion des risques

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance (partie B ci-dessus), la mutuelle procède à l'étude des risques de la manière suivante :

<u>Identification</u>: la première étape de la démarche de gestion des risques consiste à s'assurer que l'ensemble des risques auxquels est soumise la mutuelle est bien identifié. Cette identification est réalisée de deux manières :

<u>1-Approche règlementaire</u> : cette analyse répond à la législation et notamment à l'Article 44 de la directive Solvabilité2.

Sont identifiés les risques de souscription et provisionnement, de gestion actif-passif, d'investissement financier, de gestion du risque de liquidité et de concentration, de gestion du risque opérationnel, les effets de la réassurance et les autres techniques d'atténuation des risques.

<u>2-Approche propre à la mutuelle</u>: en parallèle avec l'approche règlementaire, la mutuelle identifie quels sont les risques les plus importants ou significatifs à travers son dispositif ORSA et notamment les risques émergents et les risques stratégiques et de réputation.

<u>Mesure</u>: consécutivement à l'identification, la mutuelle définit des critères de mesure et de quantification des risques (*fréquence*, *impact*, ...), ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs (cartographie des risques, formule standard, outil de business-plan).

<u>Contrôle et gestion</u>: le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter leurs impacts.

Enfin, dans le cadre de l'activité de contrôle, la mutuelle prévoit si besoin des plans de rétablissement permettant de limiter l'exposition de la mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur (exemple : le plan de continuation de l'activité face à des périls ou risques externes).



<u>Surveillance</u>: la surveillance et la déclaration des risques sont assurées de manière régulière par la fonction gestion des risques aux dirigeants effectifs et au Conseil d'administration.

#### B.3.5 – L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou ORSA)

Le dispositif d'Evaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de la mutuelle et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique ORSA validée par le Conseil d'administration précise l'organisation du processus ORSA. Plus particulièrement, la politique ORSA prévoit :

- une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque de la mutuelle
- une validation du rapport ORSA par le Conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.)

La **démarche ORSA** est placée sous la responsabilité conjointe du Dirigeant opérationnel et de la fonction Gestion des risques.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage des risques majeurs de la mutuelle, du résultat comptable et des fonds propres qui permet notamment de valider ou d'amender :

- les orientations stratégiques de la mutuelle
- le développement du portefeuille et en particulier de nouveaux produits
- la politique d'investissement et de placement
- les dispositifs de maitrise des risques : la coassurance, le plan de réassurance, ...

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine son **besoin global de solvabilité** sur les 3 à 5 ans à venir.

Pour cela, la **démarche ORSA** de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- le calcul des <u>exigences de solvabilité règlementaire</u>, le capital de solvabilité requis (SCR en anglais) et le minimum de capital requis (MCR en anglais) pour vérifier le respect permanent de ces exigences au regard des fonds propres de la mutuelle, ceci en projetant l'activité sur 3 à 5 ans dans des conditions normales et dans des conditions adverses (tests de résistance)
- le calcul ensuite du <u>Besoin global de solvabilité</u> qui correspond au SCR en recalibrant certains risques règlementaires selon les propres paramètres de la mutuelle et en y rajoutant des risques supplémentaires propres éventuels. Là également l'on vérifie le respect permanent de ces exigences au regard des fonds propres de la mutuelle, ceci en projetant l'activité sur 3 à 5 ans dans des conditions normales et dans des conditions adverses (tests de résistance ou de sensibilité) afin d'observer l'évolution du taux de couverture du BGS par les fonds propres.
- une analyse de la <u>déviation du profil de risque</u> du Besoin global de solvabilité la mutuelle par rapport à la formule standard du SCR



#### **B.4.1 – Contrôle interne**

En application de l'article 46 de la directive et de l'article 266 des actes délégués, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n°2008-468 du 19 mai 2008 transposées à l'article R.211-28 du code de la mutualité.

Dans ce contexte, la mutuelle dispose d'un dispositif de contrôle interne. En vue de se conformer également à l'article 41-3 de la directive et de l'article 258-2 des actes délégués, la mutuelle a défini une politique de contrôle interne décrivant les objectifs, responsabilités, processus et procédures de contrôle interne.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations.
- la fiabilité des informations financières.
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

## Le dispositif global de contrôle interne de la mutuelle s'organise sur 3 niveaux :

- <u>au niveau 1</u> : les contrôles permanents à effectuer par les salariés, ou par le responsable, au sein du service ou processus concerné.
- <u>au niveau 2</u> : les contrôles permanents à effectuer par les contrôleurs indépendants des services ou des processus, par la fonction Vérification de la conformité
- <u>au niveau 3</u>: les audits ponctuels effectués par la fonction Audit interne sur les sujets sensibles

NIVEAUX DE CONTROLES	TYPES DE CONTROLES	REFERENTIEL  DES  CONTROLES	ACTEURS DU CONTROLE	CONTROLES OPERES		
1 <sup>er</sup> niveau	Contrôles	Référentiel des obligations règlementaires par métier	Salariés et responsable au sein des processus métiers	Autocontrôles ou contrôles croisés des opérations au sein du processus		
2 <sup>ème</sup> niveau		Plan de contrôle de la conformité		Plan de contrôle	Contrôleur interne dont la Vérification de la conformité	Contrôles indépendants des contrôles opérés au sein du processus et contrôles supplémentaires ciblés
3 <sup>ème</sup> niveau	Contrôles périodiques	Plan d'audit pluriannuel	Audit interne	Audit du dispositif: respect des plans de contrôles, pertinence et fiabilité des contrôles, analyse des résultats		

Pour renforcer cette activité la Direction opérationnelle a proposé au Conseil d'administration la création du **pôle Contrôle interne** (contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau) qui l'a approuvé.



Ce pôle **Contrôle interne**, rattaché à la Direction opérationnelle, est composé :

- d'un contrôleur comptabilité et finances
- d'un contrôleur qualité opérationnelle
- d'un contrôleur système information et qualité des données
- d'un contrôleur méthode et qualité
- d'un contrôleur de gestion

Le pôle Contrôle interne intervient en transversalité sur tous les processus pour assurer une meilleure maîtrise des opérations et des risques.

#### B.4.2 – Vérification de la conformité

Conformément à l'article L.354-1 du code de la mutualité, la **fonction de Vérification de la conformité** a pour mission de participer à la veille règlementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle. En cela, elle s'assure tout particulièrement de la couverture des risques de non-conformité.

La fonction de Vérification de la conformité est également consultée pour avis sur toute question règlementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance ou de réassurance, les aspects de fraude, lutte anti-blanchiment, lutte contre le terrorisme, la protection de la clientèle.

Un **plan de conformité** est établi, renouvelé annuellement, visant à piloter l'activité de mise en conformité au regard des textes législatifs, règlementaires ou des règles internes.

#### B.4.3 – La politique de conformité

La **politique de conformité** décrit en détail ses responsabilités, les contours de sa mission et les modalités de reporting. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 21.06.2016, et définit son périmètre d'intervention :

- les pratiques commerciales: publicité, documentation commerciale, commercialisation des contrats, conventionnement des intermédiaires et délégataires de gestion, habilitations d'intermédiaire en assurances
- la protection de la clientèle : devoir d'information et de conseil, traitement des réclamations, médiation
- la conformité des conventions et des contrats d'assurance
- la protection et confidentialité des données à caractère personnel (collecte, traitement, archivage) ou éventuellement à caractère médical
- la lutte contre le blanchiment et le terrorisme
- l'exercice des activités d'assurance : agrément, gouvernance, déontologie, exigences de compétences et d'honorabilité, exigences de solvabilité règlementaires, contrôle prudentiel
- l'éthique et la déontologie : secret professionnel, prévention et règlement des conflits d'intérêt, bonnes pratiques professionnelles

Le périmètre d'intervention inclut la mutuelle et ses liens avec les délégataires et prestataires de services.



Dans le cadre général du système de gestion des risques, les objectifs qualitatifs à court terme consistent à déployer le système de gestion du risque de non-conformité prioritairement au sein des processus métiers de la mutuelle et d'en assurer une surveillance permanente.

Le « référentiel des obligations règlementaires par métier » recense, à partir de la veille règlementaire, des politiques écrites et règles internes, les principales obligations que doivent respecter chaque métier dans leurs opérations, les documents et contrats utilisés, les échéances déclaratives à respecter, les méthodes de travail ou les pratiques professionnelles à suivre.

Afin de minimiser de nouveaux risques, la fonction Vérification de la conformité a le pouvoir de contrôler préalablement toute nouvelle opération devant respecter des textes législatifs ou règlementaires et ayant des conséquences juridiques significatives, telles :

- la suppression ou la création d'une nouvelle garantie
- le lancement ou l'arrêt d'une nouvelle activité
- la signature ou la résiliation d'un contrat, d'une convention ou d'un traité
- l'acquisition ou la cession d'un actif significatif notamment immobilier
- la signature d'un engagement hors bilan (caution, ...)
- l'adhésion ou la démission d'une union ou d'une structure juridique

La mise en œuvre de la politique de Conformité est pilotée par le Conseil d'administration :

- la politique de la conformité est élaborée par la fonction Vérification de la conformité avec le concours de la fonction Gestion des risques
- le projet est ensuite soumis pour approbation au Conseil d'Administration
- sous l'autorité du Président, la fonction Vérification de la Conformité a la charge de la déclinaison opérationnelle de la politique au niveau des processus métiers et la mise en œuvre du plan de contrôle de la conformité
- la politique de la conformité est actualisée à minima annuellement par le Conseil d'administration ou en cas d'évolution majeure de l'environnement, notamment règlementaire, ou de la stratégie de la mutuelle

#### B.5 Fonction d'audit interne

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une **fonction d'audit interne** qui est directement rattachée au Président et dispose d'un droit d'accès au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction d'Audit interne qui :

- rend compte de la réalisation du plan d'audit
- présente les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées
- réalise un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises
- propose un plan d'audit pour l'année suivante, ce dernier étant validé voire préalablement amendé par le conseil d'administration.

La fonction d'Audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit. A cet effet, toute détection ou évènement



majeur portant atteinte à la maitrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

#### **B.6** Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une **fonction Actuarielle** depuis le 01.01.2016.

Les prérogatives de la fonction Actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction Actuarielle :

- s'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- s'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques (*engagements envers les adhérents*) et rédige annuellement pour cela un **rapport actuariel**. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs.

Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction Actuarielle contribue également au système de gestion des risques de la mutuelle. En cela, la fonction actuarielle :

- élabore des modèles de risques techniques, qu'il s'agisse de ceux associés au développement de produits, de ceux liés au portefeuille de contrats bruts et nets de réassurance, de risque financier, de modèle de risque opérationnel. Elle alimente ainsi le calcul des exigences de fonds propres ainsi que les évaluations prospectives du rapport ORSA
- émet un avis sur la politique globale de souscription
- émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance

#### **B.7 Sous-traitance**

Dans le cadre de ses activités, la mutuelle a recours à de la sous-traitance sur les domaines suivants :

- le développement, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des progiciels informatiques métiers utilisés par toute mutuelle gérant un portefeuille de contrats santé et pratiquant les activités courantes de toute entreprise :
  - o gestion des contrats santé
  - o gestion de la relation clients
  - comptabilité
  - base de données statistique
  - o outils bureautiques



- les **échanges de flux** dématérialisés avec les caisses d'assurance maladie obligatoires et les professionnels de santé
- La dématérialisation des courriers entrants envoyés par les adhérents et les professionnels de santé
- les **services aux adhérents** qui sont répartis, au-delà de la région Occitanie, sur tout le territoire national :
  - o assistance
  - o tiers payant auprès des professionnels de santé
  - o avantages tarifaires auprès des professionnels de santé (opticiens, audioprothésistes)

En revanche la mutuelle conserve en interne la gestion et la maitrise de ses activités métiers de base que sont la conception des garanties santé, la distribution, la gestion des contrats, la relation avec ses adhérents.

Le **GIE SYNERGIE Mutuelles** est la structure créée fin 2015 après la dissolution de l'Union Synergie Mutuelles afin de mutualiser des moyens techniques liées aux systèmes d'information et de négocier des conditions économiquement intéressantes auprès de fournisseurs de services.

Mutaero est avec Harmonie Mutuelles l'un des principaux financeurs du GIE.

Cette sous-traitance est formalisée dans la **politique de sous-traitance** qui prévoit notamment les modalités de sélection et d'engagement des sous-traitants, de suivi et de contrôle des prestations qui leur sont déléguées.

En outre, le Conseil d'administration suit périodiquement les relations avec les principaux prestataires externes.

#### **B.8** Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle, et susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.



## **C – PROFIL DE RISQUE**

La mutuelle a un **profil de risque** sur son activité non-vie (santé) qui peut être représenté par les risques règlementaires auxquels elle est théoriquement exposée. Ils sont caractérisés par le Capital de solvabilité requis (SCR). Ce dernier traduit les risques, calibrés selon la formule standard sur la base d'une Value at Risk de 0,5%, pouvant survenir dans les 12 mois. Le SCR s'élèvent à **6 800 K€** au 31.12.2016 :

SCR PAR MODULES au 31.12.2016 (en €)	PROFIL DE RISQUE	POIDS dans le SCR	EXPOSITION AU 4 RISQUES REGLEMENTAIRES
SCR DEFAUT DE CONTREPARTIE	1 388 875	16%	13,75% des créances bancaires (10,5 M€) et des autres créances (3,5 M€)
SCR SOUSCRIPTION SANTE	4 902 627	57%	19,7% du montant des cotisations brutes de réassurance (24,9 M€)
SCR MARCHE	1 584 243	18%	9,37% du montant des placements (16,9 M€) à l'actif du bilan
TOTAL	7 875 746		
Diversification	-1 804 275		
SCR DE BASE	6 071 471		
SCR OPERATIONNEL	747 961	9%	3% du montant des cotisations brutes de réassurance (24,9 M€)
Absorption des impôts différés	-0		
SCR	6 819 432	100%	

Les risques de Défaut de contrepartie s'élevant à 1 388 875 K€ représentent 13,75% des créances de la mutuelle. Les risques de souscription santé de 4 902 624 K€ représentent 19,7% du total des cotisations brutes de réassurance. Les risques de marché de 1 584 243 K€ représentent 9,37% des placements.

#### C.1 Risque de souscription

Le **risque de souscription et de provisionnement** de la mutuelle est potentiellement le plus important. Il correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (*les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes*).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- des hypothèses de tarification et de provisionnement.
- de la structure tarifaire du produit : cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge (plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité).
- de la structure des garanties : les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entrainent un risque d'anti sélection.
- de la distribution des produits : les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct.
- des modalités d'adhésion : le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion.
- des informations disponibles sur la population à couvrir dans le cadre de contrats collectifs (salariés d'une entreprise) pour la tarification et le provisionnement.



La mutuelle pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs **indicateurs** suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille (nombre d'adhérents ou montant de cotisations).
- le rapport P/C (*Prestations + Frais / Cotisations*)
- les écarts entre les provisions estimées au 31 décembre de chaque exercice et leur dénouement (les prestations effectivement payées dans l'exercice suivant)

Afin de maitriser les risques évoqués plus haut, la mutuelle a défini une **politique de souscription** et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques. A cet effet elle peut maitriser ces risques en utilisant les moyens suivants :

- le processus de tarification de nouveaux produits qui prévoit une étude approfondie de la sinistralité prévisionnelle du contrat
- le processus de renouvellement tarifaire qui vise à rééquilibrer les cotisations de l'exercice
- le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction Actuariat pour éviter les sous-estimations
- le recours si besoin à la réassurance qui vise à transférer une partie du risque d'un contrat collectif ou d'une population vers un réassureur

Par ailleurs la sensibilité de la mutuelle au risque de souscription est testée dans le processus ORSA par le scénario.

## C.2 Risque de marché

Le **risque de Marché** correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle de mouvements défavorables sur les placements. Ce risque de Marché peut provenir essentiellement :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la mutuelle (dépréciation des cours ou de la cotation de la créance ou du bien immobilier)
- d'une dégradation de notation des titres détenus par la mutuelle (dépréciation de la créance)
- d'une forte concentration et surexposition d'investissement sur un même émetteur (risque de concentration)
- d'une inadéquation entre les échéances des placements (encaissements) de l'actif et les exigibilités des dettes (décaissements) du passif du portefeuille (risque de liquidité)

La mutuelle pilote son risque de Marché au travers de **plusieurs indicateurs** suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'administration.
- le coût d'un euro de placement en termes d'exigence de solvabilité règlementaire (SCR)
- l'évolution des plus et moins-values latentes et du rendement par type de placement
- l'évolution des notations financière des émetteurs des créances en portefeuille (banque, entreprise, état)
- la concentration du portefeuille sur un émetteur, un secteur, une zone géographique

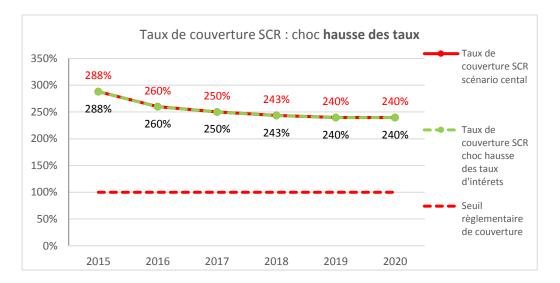


Afin de maitriser les risques évoqués plus haut, la mutuelle a défini une **Charte des placements** qui contribuent au système de gestion des risques. De plus, la mutuelle s'appuie sur l'expertise d'une société de conseil indépendante qui lui fait des propositions de placement au regard de sa Charte.

Enfin, tous les placements de la mutuelle sont réalisés dans le respect du **principe « de la personne prudente »** précisée dans la directive Solvabilité2 :

- la mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents

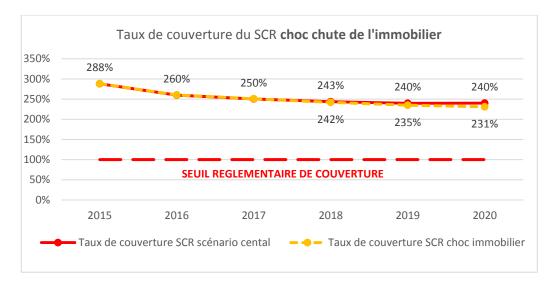
La sensibilité de la mutuelle au risque de marché est testée dans le **processus ORSA 2016** par le scénario « **hausse des taux d'intérêt** ». Ce scénario prend en considération une hausse des taux d'intérêt d'un point de base à partir de 2016. Cette hausse des taux entrainerait une dévalorisation des cours des obligations à taux fixe :



Nous constatons que les actifs de la mutuelle, positionnés à hauteur de 16% sur des obligations, sont peu sensibles à la hausse des taux d'intérêt car le taux de couverture du SCR (courbe verte) ne se dégrade que de 25K€ (soit 2%) sur la période 2016-2020.

La sensibilité de la mutuelle au risque de marché est également testée dans le processus ORSA 2016 par le **scénario « chute de l'immobilier »** consistant à une chute des prix en 2018 de 10%, en 2019 de 10% et en 2020 de 5%. Cette baisse entraine une dépréciation des actifs immobiliers (*représentant 16% des placements*) :





Nous observons une baisse relative du taux de couverture du SCR qui passe de 260% en 2016 à 231% en 2020, soit une baisse de 29 points de base.

## C.3 Risque de crédit ou de défaut de contrepartie

Le **risque de Crédit** ou de **Défaut de contrepartie** correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie. Ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers
- du défaut d'un réassureur
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues

La mutuelle pilote son risque de Crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement :

- la notation des banques.
- la notation des réassureurs.
- la concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs
- le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers.

Concernant en particulier celui des banques auprès desquelles la mutuelle possède les plus importantes créances (dépôts rémunérés, trésorerie), la mutuelle veille à leur qualité et leur fiabilité lors de leur sélection et suit leur solidité financière. Ce risque présentant une faible probabilité au vu de la qualité des contreparties, notées en principe « A » par les agences de notation.



## C.4 Risque de liquidité

Le **risque de liquidité** correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle (paiement de ses dettes). Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la mutuelle suit tout particulièrement :

- l'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées
- les délais de règlement
- le niveau de sa trésorerie
- la liquidité des placements détenus en portefeuille

Afin de maitriser le risque de liquidité la mutuelle, dans le cadre de sa **gestion des placements**, s'assure de disposer d'une poche de placements toujours disponibles, cotés sur des marchés et cessibles sous quelques jours et des placements de court terme pouvant être vendus immédiatement afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

Le risque de liquidité est quasiment nul au 31.12.2016 car les engagements de la mutuelle\_(7,202 M€) sont très largement couverts par des actifs parfaitement liquides\_à hauteur de 12,384 M€. En effet, la majeure partie de ces engagements est exigible sous 1 an et constituée par les provisions techniques (4,735 M€) et les diverses dettes (2,467 M€).

## C.5 Risque opérationnel

Le **risque opérationnel** de la mutuelle correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- les risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle)
- les risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges)
- les risques de fraude interne et externe (professionnels de santé)
- les risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, ...)
- les risques de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, ...)
- les risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, ...)
- les risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, ...) affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux
- les risques de réputation (dégradation de l'image de la mutuelle suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits ...)
- les risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle règlementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité)

Le risque opérationnel est suivi au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, centralisés au sein d'une **base incident**. Les incidents présentant un impact financier, règlementaire ou de réputation important sont remontés si nécessaire en Conseil d'administration.



L'identification des risques opérationnels majeurs fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans de contrôle interne ou d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes. A ce titre la mutuelle met en place un **Plan de continuité de l'activité** (PCA) visant à anticiper les éventuels risques internes ou externes pouvant entraver le bon fonctionnement de ses activités.

## C.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

## C.7 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.



## D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Sur la base du bilan comptable (3ère colonne) arrêté au 31.12.2016 et des règles de valorisation précisées ci-après et découlant de la directive Solvabilité2, le bilan prudentiel (2ème colonne) s'établit comme suit au 31.12.2016:

ACTIF en €	PRUDENTIEL	COMPTABLE	ECART	VALORISATION en Solvabilité2
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	1 145 325		1 145 325	explications point 4.1.3 ci-dessus
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	10 490	-10 490	valorisé à 0
IMMOBILIER POUR USAGE PROPRE	1 590 000	358 364	1 231 636	valeur d'expertise immobilière
BIENS IMMOBILIERS AUTRES	1 022 369	951 476	70 893	valeur d'expertise immobilière
ACTIONS DE SOCIETE	1 316 488	1 312 363	4 125	valeur nominale d'émission
OBLIGATIONS	1 662 078	1 548 735	113 343	valeur de cotation (coupon couru inclus)
OPCVM (SICAV, FCP)	1 691 449	1 666 024	25 425	valeur de cotation
DEPOTS ET EQUIVALENT EN TRESORERIE	8 537 526	8 466 217	71 309	valeur nominale + intérêts courus
DEPOTS DE GARANTIE (Bail location)	0	0	0	valorisé à 0
CREANCES SUR OPERATIONS ASSURANCE .	3 264 142	3 264 142	0	valeur nette comptable
CREANCES D'OPERAT° NEES DE REAS	734 128	703 814	30 314	évaluées en juste valeur (idem A)
AUTRES CREANCES (Impôts, Etat,)	715 178	715 178	0	valeur nette comptable
ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	0	0	0	(1)
TRESORERIE	1 007 862	1 007 862	0	valeur nette comptable
CHARGES CONSTATEES AVANCE	139 240	139 240	0	valeur nette comptable en AUTRES ACTIFS
INTERETS COURUS NON ECHUS	0	101 142	-101 142	inclus dans la cotation du titre ou livret
TOTAL	22 825 785	20 245 047	2 580 738	

<sup>(1)</sup> inclus dans Dépôts et équivalent en trésorerie

PASSIF DETTES <i>en</i> €	PRUDENTIEL	COMPTABLE	ECART	VALORISATION en Solvabilité2
PROVISIONS TECHNIQUES	5 363 345	4 735 004	628 341	
. dont PROVISIONS BEST ESTIMATE	4 992 669	0		évaluées en juste valeur (A)
. dont MARGE DE RISQUE	370 676	0		6% sur surplus SCR ou MCR induit par (A)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .	284 563	284 563	0	valeur nette comptable
IMPOTS DIFFERES	200 326	0	200 326	Taux IS x plus-values nettes actifs et passif
DETTES ENVERS LES ETABLIS. DE CREDIT	0	0	0	valeur nette comptable
DETTES NEES D'OPERATIONS DIRECTES	147 953	147 953	0	valeur nette comptable
DETTES NEES D'OPERAT° DE REAS	629 110	629 110		valeur nette comptable
AUTRES DETTES (personnel, Etat, divers)	1 406 270	1 407 535	-1 265	valeur nette comptable
COMPTE DE REGULARISATION	0	0	0	valeur nette comptable
TOTAL	8 031 567	7 204 165	827 402	

EXCEDENT ACTIF SUR DETTES PASSIF	14 794 218	13 040 882	1 753 336	
EXCEPTION ACTION SON DETTES TASSII	17737210	13 040 002	1	

Au 31.12.2016 l'excédent d'actif sur les dettes du passif représente les fonds propres économiques (prudentiels) qui s'élèvent à 14 794 K€.



#### D.1 Actifs

La base générale de comptabilisation de l'**actif dans le bilan prudentiel** est conforme à la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- pour les placements, valorisation sur la base de la valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (actions, obligations, parts d'OPCVM ...), si celle-ci n'est pas disponible :
  - o valorisation à la valeur d'expert (notamment pour l'immobilier)
  - o u valorisation à la valeur issue d'un modèle (notamment pour les provisions cédées)
- pour les actifs incorporels, valorisation à zéro (la mutuelle ne détient quasiment pas d'actifs incorporels)
- pour les autres postes d'actif (créances, dépôts et comptes, actifs corporels) valorisation en reprenant la valeur nette comptable

La mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

## D.2 Provisions techniques

La mutuelle applique également les règles issues de l'article 75 de la directive : les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Deux types de provisions techniques sont calculés à la clôture annuelle des comptes :

#### 1-Provisions pour prestations à payer (PPAP)

La PPAP représentent la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de toutes les prestations survenues dans l'exercice comptable et les exercices antérieurs et non payées à la date de clôture des comptes.

La PPAP est calculée exercice par exercice et pour son montant brut c'est-à-dire sans tenir compte des éventuels recours contre tiers à exercer. La PPAP est ensuite complétée par une évaluation des charges de gestion (ou frais de liquidation) qui doit être suffisante pour permettre la liquidation de tous les dossiers concernés.

Les flux de décaissement de la PPAP ne sont pas actualisés sur la base du taux d'intérêt sans risque dans la mesure où cette PPAP s'écoule rapidement après la date de clôture des comptes.

#### 2-La Provision pour Egalisation du Risque (PER)

La PER est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels afin de modérer la volatilité des risques sur les résultats techniques d'un contrat. Elle est affectée par ordre d'ancienneté aux déficits techniques du groupe.



Les modalités de calcul sont définies par les conventions, signées entre les contractants, qui régissent le fonctionnement du contrat.

## D.3 Autres passifs

Les autres passifs de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- estimation à la valeur nette comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché.
- retraitements du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment)

Par ailleurs, la mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation (autre que les provisions techniques tel que mentionné ci-avant). Elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

#### D.4 Méthodes de valorisations alternatives

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la règlementation et présentées ci-dessus.

### **D.5 Autres informations**

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.



## E – GESTION DU CAPITAL

## E.1 Fonds propres

La gestion des Fonds propres est suivie chaque année par le Conseil d'administration qui surveille le niveau de couverture des exigences de solvabilité (SCR, MCR) ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon de 3 à 5 ans. Le passage des fonds **propres comptables** (Solvabilité 1) aux **fonds propres économiques** (Solvabilité 2) s'établit ainsi au 31.12.2016 :

Fonds propres comptables Solvabilité1 en €	13 040 882
Immobilisations incorporelles	-10 490
ICNE (inclus dans les valeurs des actifs)	-101 142
Actifs : valeur marché>valeur comptable	1 516 730
Ecart entre provisions BE et provisions S1	-227 349
Marge de risque sur provisions BE	-370 676
Impôts différés	944 998
Décotes/surcotes en S1	1 265
Fonds propres économiques Solvabilité2 en €	14 794 218

Les **Fonds propres économiques**, constitués intégralement de réserves, de report à nouveau, du résultat, des reprises de passif (provisions) et des plus-values latentes nettes, s'élèvent à **14 794 K€** au 31.12.2016. Ils sont classés à 94% en <u>TIER 1</u> non restreint (qualité maximale) et 6% en <u>TIER3</u> en raison de la déclassification de la créance fiscale détenue sur l'Etat par la mutuelle :

QUALITE DES FONDS PROPRES	ELEMENTS DE FONDS PROPRES	MONTANTS en €	POIDS en %
TIER 1	Réserves, report à nouveau, résultat	13 849 220	94%
non restreint	TSDI ou TSDD > 10 ans sans contraintes		
	TSDD < 5 ans avec clauses de contrôle		
TIER 2	Rappel de cotisations		
	Garanties financières (hors bilan)		
TIED 2	Créance fiscale sur l'Etat	944 998	6%
TIER 3	TSDD < 5 ans		
TOTAL		14 794 218	100%

## E.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et Minimum de capital requis (MCR)

A partir de la formule standard le **Capital de solvabilité requis (SCR)** d'un montant de **6 819 K**€ au 31.12.2016 se décompose ainsi en sous-modules de risque :



SCR PAR MODULES	31.12.2016 en €	POIDS en %	SIGNIFICATION DES RISQUES
SCR DEFAUT DE CONTREPARTIE	1 388 875	16%	défaut de paiement des débiteurs (adhérents, banques)
SCR SANTE	4 902 627	57%	la volatilité des cotisations et des provisions techniques
SCR MARCHE	1 584 243	18%	la volatilité des actifs (placements)
TOTAL	7 875 746		
Diversification	-1 804 275		atténuation du fait de la diversification des risques
SCR DE BASE	6 071 471		
SCR OPERATIONNEL	747 961	9%	défaillance humaines et processus internes
Absorption des impôts différés	-0		correction par le montant des impôts différés éventuels
SCR	6 819 432	100%	totalité des risques règlementaires encourus

Le taux de la couverture du SCR par les fonds propres au 31.12.2016 s'établit à 217 % :

COUVERTURE DE LA SOLVABILITE REGLEMENTAIRE	31.12.2016 en €
FONDS PROPRES sous Solvabilité2 (TIER1+TIER2+TIER3)	14 794 218
SCR	6 819 432
Surplus de Fonds propres	7 974 786
Ratio de couverture du SCR (en %)	217%

## Le Minimum de capital requis (MCR) au 31.12.2016 se calcule ainsi :

MCR	31.12.2016 en €
MCR linéaire (% cotisations et provisions techniques)	1 379 438
SCR	6 819 432
MCR maximum (40% du SCR)	3 068 745
MCR minimum (25% du SCR)	1 704 858
MCR combiné	1 704 858
MCR plancher absolu (NON VIE + VIE)	3 700 000
MCR retenu	3 700 000

## Le taux de la couverture du MCR par les fonds propres au 31.12.2016 s'établit à 374 % :

COUVERTURE DE LA SOLVABILITE REGLEMENTAIRE	31.12.2016 en €
FONDS PROPRES sous Solvabilité2 (TIER 1 non restreint)*	13 849 220
MCR	3 700 000
Surplus de Fonds propres	10 149 220
Ratio de couverture du MCR (en %)	374 %

<sup>\*</sup> déduction faite de la créance nette d'impôts différés

## E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.



## E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du Capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique n'est à reporter dans le présent rapport.

## E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Aucun manquement en capital relatif au Capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

#### E.6 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.



## **ANNEXES**

Sont joint en annexes certains QRT (Quantitative Template Report) c'est-à-dire certains états règlementaires transmis à l'ACPR annuellement et qui contiennent des données comptables et prudentielles sur la situation de la mutuelle :

Codes	Etats règlementaires
S.02.01.02	Bilan Prudentiel
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.05.02.01	Primes, sinistres et dépenses par pays
S.17.01.02	Provisions techniques pour les garanties Non Vie ou Santé Non SLT
S.19.01.21	Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie
S.23.01.01	Fonds propres
S.25.01.21	SCR avec formule standard
S.28.02.01	MCR Activité mixte Vie et Non Vie



#### Annex 1 S.02.01.01 Bilan

31/12/2016 - Scénario Réglementaire - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Solvency II value	Statutory account value
Actifs		C0010	C0020
Goodwill	R0010		0,0
Frais d'acquisition différés	R0020		0,0
mmobilisations incorporelles	R0030	0,0	10 489,7
Actifs d'impôts différés	R0040	1 145 325,0	0,0
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0	0,0
mmobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 590 000,0	358 364,0
nvestissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte	R0070	14 229 910,8	13 944 816,5
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 022 369,0	951 476,0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0,0	0,0
Actions	R0100	1 316 488,2	1 312 363,2
Actions – cotées	R0110	307 330,0	303 209,0
Actions – non cotées	R0120	1 009 158,2	1 009 154,2
Obligations	R0130	1 662 078,0	1 548 735,5
Obligations d'État	R0140	486 622,0	450 000,0
Obligations d'entreprise	R0150	1 175 456,0	1 098 735,5
Titres structurés	R0160	0,0	0,0
Titres garantis	R0170	0,0	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	1 691 449,0	1 666 024,2
Produits dérivés	R0190	0,0	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	8 537 526,6	8 466 217,6
Autres investissements	R0210	0,0	0,0
ctifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,0	0,0
Avances sur police	R0240	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,0	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	78 637,3	48 323,1
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	78 637,3	48 323,1
Non-vie hors santé	R0290	0,0	0,0
Santé similaire à la non-vie	R0300	78 637,3	48 323,1
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0,0	0,0
Santé similaire à la vie	R0320	0,0	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0,0	0,0
Vie UC et indexés	R0340	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,0	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	3 264 142,4	3 264 142,4
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	655 491,7	655 491,7
autres créances (hors assurance)	R0380	715 178,2	715 178,2
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	1 007 862,8	1 007 862,8
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	139 240,1	240 382,9
Total Actifs	R0500	22 825 788,3	20 245 051,4

Provisions techniques non-vie

Provisions techniques non-vie (hors santé)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques vie (hors UC et indexés)

Provisions techniques santé (similaire à la vie)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques vie (hors santé, UC et index és)

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques UC et indexés

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Autres provisions techniques

Passifs éventuels

Provisions autres que les provisions techniques

Provisions pour retraite

Dépôts des réassureurs

Passifs d'impôts différés

Produits dérivés

Dettes envers des établissements de crédit

Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit

Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires

Dettes nées d'opérations de réassurance

Autres dettes (hors assurance)

Passifs subordonnés

Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base

Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Total passifs

Excédent d'actif sur passif

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
R0510	5 363 345,5	4 735 004,5
R0520	0,0	0,0
R0530	0,0	
R0540	0,0	
R0550	0,0	
R0560	5 363 345,5	4 735 004,5
R0570	0,0	
R0580	4 992 669,5	
R0590	370 676,0	
R0600	0,0	0,0
R0610	0,0	0,0
R0620	0,0	
R0630	0,0	
R0640	0,0	
R0650	0,0	0,0
R0660	0,0	
R0670	0,0	
R0680	0,0	
R0690	0,0	0,0
R0700	0,0	23.4 20.7
R0710	0,0	
R0720	0,0	
R0730	23.432	0,0
R0740	284 563,8	0,0
R0750	0,0	284 563,8
R0760	0,0	0,0
R0770	48 323,1	48 323,1
R0780	200 326,3	0,0
R0790	0.0	0,0
R0800	0.0	0.0
R0810	0,0	0,0
R0820	147 952,9	147 952,9
R0830	580 787,2	580 787,2
R0840	1 406 270,0	1 406 270,0
R0850	0,0	0,0
R0860	0,0	0,0
R0870	0,0	0,0
R0880	0,0	1 265,2
R0900	8 031 568,7	7 204 166,6
R1000	14 794 219,6	13 040 884,7

#### Annex 1 S.05.01.01

#### Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

31/12/2016 - Scénario Réglementaire - sept-13 - Mutaero - Mutaero - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

1/12/2016 - Scénario Réglementaire - sept-13 - Mutaero - Muta	10 - 3010 - 111 1	EUR - Entree Client - In	idividuei - Annuei															1
		Ligne d'activité po	ur: engagements d'	assurance et de réa	ssurance non-vie (a	ssurance directe et	réassurance propo	rtionnelle acceptée)						Ligne d'activité po	ur: réassurance no	on proportionnelle acco	eptée	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre as surance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages auxbiens	As surance de respons abilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires divers es	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut Assurance directe	R0110	24 932 048,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					24 932 048,3
Brut Réas surance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0140 R0200	496 324,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	496 324,3
Primes acquises	K0200	24 435 724,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24 435 724,0
Brut Assurance directe	R0210	24 932 048,3	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					24 932 048,3
Brut Réas surance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réas surance non proportionnelle acceptée	R0230	.,.	.,.	.,.	.,.	.,,	.,.	- 7	,,	.,,	.,.	-,-	.,.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0240	496 324,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	496 324,3
Net	R0300	24 435 724,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24 435 724,0
Charge des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée Part des réassureurs	R0330	0.5	0.0						0.7	0.5	0.0	0.0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des reassureurs	R0340 R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des autres provisions techniques	K0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Assurance directe	R0410	175 566,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					175 566,1
Brut Réas surance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réas surance non proportionnelle acceptée	R0430	-,-	5,5	-,-	-,-	-,-	-,-	-,-	-,-	2,0	-,-		-,-	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0
Part des réassureurs	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0500	175 566,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	175 566,1
Dépenses engagées	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges administratives			T		1		1	1					1					
Brut Assurance directe	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0620 R0630	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0640	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des investissements		-,-	-,-		-,-	-,-			-,-	-,-	-,-	-,,,	-,-		-,-	-,-	-,-	-,-
Brut Assurance directe	R0710	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réas surance proportionnelle acceptée	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réas surance non proportionnelle acceptée	R0730													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des sinistres Brut Assurance directe	R0810	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réas surance proportionnelle acceptée	R0820	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réas surance non proportionnelle acceptée	R0830	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0840	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais d'acquisition																		
Brut Assurance directe	R0910	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réas surance proportionnelle acceptée	R0920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0940 R01000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais généraux	KU1000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brut Assurance directe	R1010	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0					0,0
Brut Réas surance proportionnelle acceptée	R1020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réas surance non proportionnelle acceptée	R1030	0,0	0,0	5,5	5,5	0,0	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	R1200																	0,0
Total des dépenses	R1300																	0,0
-																		

		Ligne d'activité pou	d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises				•		•	•			
Brut	R1410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1500	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Primes acquises										
Brut	R1510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des autres provisions techniques						-				
Brut	R1710	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses engagées	R1900	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges administratives										
Brut	R1910	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des investissements										
Brut	R2010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R2020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des sinistres										
Brut	R2110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R2120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais d'acquisition										
Brut	R2210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R2220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais généraux										
Brut	R2310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R2320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses	R2500									0,0
Total des dépenses	R2600									0,0
Montant total des rachats	R2700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Non-Life technical provisions		Direct business	and accepted;	proportional rein	surance		1	Direct business	and accepted p	proportional rein	surance			Accepted non-	proportional reir	nsurance		
		Frais médicaux	Protection du revenu	for some	Responsabilité civile automobile	Autres assurances des véhicules à moteur	Maritime, aérien et transport	Incendie et autres dommages aux biens	Re sponsa bilité	Créditet cautionnemen t	Protection juridique	A ssistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnell e	Réassurance accidents non proportionnell e	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionne II		Total engagements Non-vie
		C0020	C0030	C0040	C00 50	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,0	0,0	0.0	0,0	0.0	0,0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0	0,0	0,0	0.0	0.0
Assurance directe	R0020	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0	0.0					0,0
Réassurance proportionnelle acceptée Réassurance non proportionnelle acceptée	R0030 R0040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de	140040													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
pour défaut de la contrepartie																		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - Total  Brut - Assurance directe	R0060 R0070	2 771 619,5 2 771 619,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 771 619,5 2 771 619,5
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0	0,0	0,0	0.0					0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassuranceides véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et	R0110		2.2													2.2		
réassurance finite) avant a justement pour pertes probables	RUITU	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvables au titre des véhicules de titrisation a vant ajustement pour pertes probables	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0.0	0.0	0,0	0.0	0,0
probables														-				
Total des montants recouvables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour dé faut de la	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	2 771 619,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 771 619,5
Provisions pour sinistres Brut-Total	R0160	2 221 050,1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0	0.0	2 221 050,1
Brut - Assurance directe	R0170	2 221 050,1	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0.0	0.0	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 221 050,1
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants re couvrables au titre de la réassuranceides véhicules de titrisation et de la réassurance finite, a vant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0200	78 637,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	78 637,3
Montants recouvables au titre de la réassurance (nors véhicules de titrisation et	R0210	78 637,3	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0.0	0.0	0,0	0,0	0,0	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0	78 637,3
réassurance finite) a vanta justement pour pertes probables		10031,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10031,3
Montants recouvables au titre des véhicules de titrisation a vant ajustement pour pertes probables	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes	R0230	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0	0,0	0,0	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0	0.0	0,0
probables Total des montants recouvrables au titre de la réassuranceides véhicules de titrisa ton et										-	-	-			-			
de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour dé faut de la	R0240	78 637,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	78 637,3
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 142 412,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 142 412,8
Total meilleure estimation - Brut Total meilleure estimation - Net	R0260 R0270	4 992 669,5 4 914 032,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 992 669,5 4 914 032,2
Marge de risque	R0280	370 676,0	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0	370 676,0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation Marge de risque	R0300 R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques	140010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	
Provisions techniques - total	R0320	5 383 345,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 383 345,5
Montants recouvables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0330	78 637,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	78 637,3
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des	R0340	5 284 708,2	0,0	0.0	0.0	0.0	0,0	0.0	0.0	0,0	0,0	0.0	0.0	0,0	0,0	0.0	0,0	5 284 708.2
véhicules de titrisation et de la réassurance finite	140540	3204700,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	32047002
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)																		
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Provisions pour sinistres - Nombre total de groupes de risques homogênes	R0360	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)																		
Sorties de trésorerie																		
Future benefits and claims	R0370 R0380	24 44 4 578,4 5 107 907,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24 444 578,4 5 107 907,9
Prestations et sinistres futurs Entré es de tré sore rie	MUSOU	5 107 507,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,107,507,5
Primes futures	R0390	26 78 0 866,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26 780 866,9
Autres entrées de trésorerie (ycompris montants recouvrables au titre des	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
récupérations et subrogations) Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres																		
(brutes)																		
Sorties de trésorene		2442 222 2					2.2	2.2							2.2			0.440.000.0
Prestations et sinistres futurs Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0410 R0420	2 116 090,3 104 959,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 116 090,3 104 959,7
Entré es de tré sore rie	42.0		-,0	-,0	-,0	-,0	-,5	-,0	-10	-,-	-,-	-,0	- (4	2,0	-,-	-,0	- (4	
Primes futures	R0430	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées de trésorerie (ycompris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide	R0450	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
d'approximations	Nu430	0,00%	0,0076	0,0076	0,0076	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,0076	0 ,00%	0,0076	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480	4 992 889,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 992 689,5
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490	5 307 976,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 307 976,5
numarone 3																		

## Annex 1 S.19.01.01

#### Sinistres en Non-Vie

31/12/2016 - Scénario Réglementaire - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Ligne d'activité	Z0010	Frais médicau
Monnaie	Z0030	EUR

Année d'accident / année de souscri	Z0020	Année de survenance	
Conversions monétaires	Z0040	- Monnaie de déclaratio	n

#### Sinistres payés bruts (non cumulés)

(valeur absolue)

#### Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	ſ	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	R0100																0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-			
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		<u>-</u> '				
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0												
N-2	R0230	9 871 871,8	984 094,8	20 490,3													
N-1	R0240	10 732 356,7	1 166 357,0														
N	R0250	11 941 216,9															

		Pour l'année en	Somme des
		cours	années (cumulés
		C0170	C0180
	R0100	0,0	0,0
	R0110	0,0	0,0
Ī	R0120	0,0	0,0
	R0130	0,0	0,0
l	R0140	0,0	0,0
l	R0150	0,0	0,0
ı	R0160	0,0	0,0
ı	R0170	0,0	0,0
ı	R0180	0,0	0,0
	R0190	0,0	0,0
ı	R0200	0,0	0,0
	R0210	0,0	0,0
	R0220	0,0	0,0
	R0230	20 490,3	10 876 457,0
l	R0240	1 166 357,0	11 899 128,4
Ī	R0250	11 941 216,9	11 941 216,9
Total	R0260	13 128 064,2	34 716 802,3

#### Recouvrements de réassurance reçus (non cumulés)

(valeur absolue)

#### Année de développement

	AIII	ice de developpellie	ill														
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750
Précé dentes :	R0300																0,0
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-	
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_			
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-				
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-					
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-						
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		=							
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		='								
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		<u>-</u>									
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0		-										
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0		-											
N-1	R0440	0,0	0,0														
N	R0450	0,0															
			-														

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0760	C0770
	R0300	0,0	0,0
	R0310	0,0	0,0
	R0320	0,0	0,0
	R0330	0,0	0,0
	R0340	0,0	0,0
	R0350	0,0	0,0
	R0360	0,0	0,0
	R0370	0,0	0,0
	R0380	0,0	0,0
	R0390	0,0	0,0
	R0400	0,0	0,0
	R0410	0,0	0,0
	R0420	0,0	0,0
	R0430	0,0	0,0
	R0440	0,0	0,0
	R0450	0,0	0,0
Total	R0460	0,0	0,0

#### Sinistres payés nets (non cumulés)

(valeur absolue)

Année de développem	

	Ann	iee de developpeme	nt														
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350
Précédentes	R0500																0,0
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		=	
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		=		
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		='							
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0												
N-2	R0630	9 871 871,8	984 094,8	20 490,3													
N-1	R0640	10 732 356,7	1 166 357,0														
N	R0650	11 941 216,9															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C1360	C1370
R0500	0,0	0,0
R0510	0,0	0,0
R0520	0,0	0,0
R0530	0,0	0,0
R0540	0,0	0,0
R0550	0,0	0,0
R0560	0,0	0,0
R0570	0,0	0,0
R0580	0,0	0,0
R0590	0,0	0,0
R0600	0,0	0,0
R0610	0,0	0,0
R0620	0,0	0,0
R0630	20 490,3	10 876 457,0
R0640	1 166 357,0	11 899 128,4
R0650	11 941 216,9	11 941 216,9
R0660	13 128 064,2	34 716 802,3

## Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées (valeur absolue)

#### Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	Г	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100																0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	,
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		₹'		
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-					
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-						
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-							
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_								
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-									
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0		-										
			0.0	00 454 5		*											

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0,0
	R0110	0,0
	R0120	0,0
	R0130	0,0
	R0140	0,0
	R0150	0,0
	R0160	0,0
	R0170	0,0
	R0180	0,0
	R0190	0,0
	R0200	0,0
	R0210	0,0
	R0220	0,0
	R0230	0,0
	R0240	24 298,1
	R0250	1 374 863,0
Total	R0260	1 399 161,1

#### Meilleure estimation provisions pour sinistres non actualisées – Montants recouvrables au titre de la réassurance

(valeur absolue)

#### Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950
Précédentes	R0300																0,0
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	,
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_	
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-		
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-			
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	_								
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0												
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0													

	(données
	actualisées)
	C0960
R0300	0,0
R0310	0,0
R0320	0,0
R0330	0,0
R0340	0,0
R0350	0,0
R0360	0,0
R0370	0,0
R0380	0,0
R0390	0,0
R0400	0,0
R0410	0,0
R0420	0,0
R0430	0,0
R0440	526,4
R0450	29 787,8
al R0460	30 314,2

Fin d'année

#### Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
	Г	C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550
Pré cédentes	R0500																0,0
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		•		
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		<del>-</del>			
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		='								
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0		=										
N-2	R0630	0,0	0,0	22 151,7													
N-1	R0640	0,0	1 260 948,6														
N	R0650	12 909 648,6															

	Fin d'année
	(données
	actualisées)
	C1560
R0500	0,0
R0510	0,0
R0520	0,0
R0530	0,0
R0540	0,0
R0550	0,0
R0560	0,0
R0570	0,0
R0580	0,0
R0590	0,0
R0600	0,0
R0610	0,0
R0620	0,0
R0630	0,0
R0640	23 771,7
R0650	1 345 075,2
R0660	1 368 846,9

## Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS) (valeur absolue)

n
9

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550	
Pré cédentes	R0100																0,0	
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		•	
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		•		
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		•			
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		•				
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-					
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_						
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-							
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_									
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		•										
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0		•											
N-2	R0230	0,0	0,0	0,0		•												
N.1	P0240	0.0	0.0		•													

		Fin d'année
		C0560
Г	R0100	0,0
Г	R0110	0,0
	R0120	0,0
	R0130	0,0
Г	R0140	0,0
	R0150	0,0
Г	R0160	0,0
Г	R0170	0,0
	R0180	0,0
	R0190	0,0
Г	R0200	0,0
	R0210	0,0
	R0220	0,0
Г	R0230	0,0
	R0240	0,0
	R0250	0,0
Total	R0260	0,0
_		

## Réassurance sinistre s RBNS (valeur absolue)

	An

	Anı	née de développeme	nt														
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150
Précédentes	R0300																0,0
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_	
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		=		
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_			
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		=				
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		•					
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		='								
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-									
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0		-										
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0		-											
N-1	R0440	0,0	0,0														
N	R0450	0,0															

	Fin d'année
	C1160
R0300	0,0
R0310	0,0
R0320	0,0
R0330	0,0
R0340	0,0
R0350	0,0
R0360	0,0
R0370	0,0
R0380	0,0
R0390	0,0
R0400	0,0
R0410	0,0
R0420	0,0
R0430	0,0
R0440	0,0
R0450	0,0
R0460	0,0

## Sinistres RBNS nets (valeur absolue)

bsolue)																	
	An	née de développeme	ent														
Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750
Précédentes	R0500																0,0
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		_			
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		='				
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		-					
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0												
N-2	R0630	0,0	0,0	0,0		-											
N-1	R0640	0,0	0,0		-												
N	R0650	0,0		=													

	Fin d'année
	C1760
R0500	0,0
R0510	0,0
R0520	0,0
R0530	0,0
R0540	0,0
R0550	0,0
R0560	0,0
R0570	0,0
R0580	0,0
R0590	0,0
R0600	0,0
R0610	0,0
R0620	0,0
R0630	0,0
R0640	0,0
R0650	0,0
R0660	0,0

#### Taux d'inflation (uniquement en cas d'utilisation de méthodes prenant en compte l'inflation pour ajuster les données)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Taux d'inflation historique - Total	R0700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation historique: inflation extérieure	R0710	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation historique: inflation endogène	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<del>-</del>		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
Taux d'inflation attendu – Total	R0730	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation attendu: inflation extérieure	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation attendu: inflation endogène	R0750	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		C2200														
Description du taux d'inflation utilisé	R0760	0,0														

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0.0	0.0		0.0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0.0	0.0		0.0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	26 302,1	26 302.1		0.0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0.0	20 002, 1	0.0	0.0	0.0
Fonds excédentaires	R0070	0,0	0.0	0,0	0,0	0,0
Actions de préférence	R0090	0,0	0,0	0.0	0.0	0.0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,0		0,0	0.0	0.0
Réserve de réconciliation	R0130	13 822 918.8	13 822 918.8	0,0	0,0	0,0
Passifs subordonnés	R0140		13 022 910,0	2.2	0.0	
		0,0		0,0	0,0	0,0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	944 998,7				944 998,7
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,0				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	14 794 219,6	13 849 220,9	0,0	0,0	944 998,7
Fonds propres auxiliaires					.,.	
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0.0			0.0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les	R0310					
entreprises de type mutuel		0.0			0.0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0.0			0.0	0.0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs		-,,,			-,-	-,-
subordonnés sur demande	R0330	0,0			0,0	0,0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,0			0,0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,0			0,0	0,0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,0			0,0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0.0			0.0	0.0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0.0			0.0	0.0
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					0,0	0,0

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,0			0,0	0,0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	14 794 219,6	13 849 220,9	0,0	0,0	944 998,7
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	13 849 220,9	13 849 220,9	0,0	0,0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	14 794 219,6	13 849 220,9	0,0	0,0	944 998,7
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	13 849 220,9	13 849 220,9	0,0	0,0	
SCR	R0580	6 819 432,9				
MCR	R0600	3 700 000,0				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	216,94%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	374,30%	_			

		Total	
		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	14 794 219,6	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	971 300,8	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,0	
Réserve de réconciliation	R0760	13 822 918,8	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0,0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0,0	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,0	

#### Annex 1 S.25.01.01

## Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

31/12/2016 - Scénario Réglementaire - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Article 112 **Z0010** 

N

Risque de marché	R0010
Risque de défaut de la contrepartie	R0020
Risque de souscription en vie	R0030
Risque de souscription en santé	R0040
Risque de souscription en non-vie	R0050
Diversification	R0060
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070
Capital de solvabilité requis de base	R0100

Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
C0030	C0040	C0050
1 584 243,2	1 584 243,2	0,0
1 388 875,9	1 388 875,9	0,0
0,0	0,0	0,0
4 902 627,6	4 902 627,6	0,0
0,0	0,0	0,0
-1 804 275,2	-1 804 275,2	
0,0	0,0	
6 071 471,5	6 071 471,5	

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120	0,0
Risque opérationnel	R0130	747 961,4
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0,0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0,0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0,0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 819 432,9
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0,0
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	6 819 432,9
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0,0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0,0
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460	0,0

#### Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

Non-life Life activities

Non-life activities

Life activities

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

	MCRNL Result	MCRNL Result
	C0010	C0020
R0010	1 379 438,5	0,0

Medical expense insurance and proportional reinsurance Income protection insurance and proportional reinsurance Workers' compensation insurance and proportional reinsurance Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance Other motor insurance and proportional reinsurance Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance General liability insurance and proportional reinsurance Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance Legal expenses insurance and proportional reinsurance Assistance and proportional reinsurance Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance Non-proportional health reinsurance Non-proportional casualty reinsurance Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance Non-proportional property reinsurance

	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole C0030	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months C0040	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole C0050	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months C0060
R0020	4 914 032,2	24 435 724,0	0,0	0,0
R0030	0,0	0,0	0,0	0,0
R0040	0,0	0,0	0,0	0,0
R0050	0,0	0,0	0,0	0,0
R0060	0,0	0,0	0,0	0,0
R0070	0,0	0,0	0,0	0,0
R0080	0,0	0,0	0,0	0,0
R0090	0,0	0,0	0,0	0,0
R0100	0,0	0,0	0,0	0,0
R0110	0,0	0,0	0,0	0,0
R0120	0,0	0,0	0,0	0,0
R0130	0,0	0,0	0,0	0,0
R0140	0,0	0,0	0,0	0,0
R0150	0,0	0,0	0,0	0,0
R0160	0,0	0,0	0,0	0,0
R0170	0,0	0,0	0,0	0,0

Non-life Life activities

Non-life activities

Life activities

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

	MCRL Result	MCRL Result
	C0070	C0080
R0200	0,0	0,0

	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole C0090	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk C0100	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole C0110	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk C0120
R0210	0,0		0,0	
R0220	0,0		0,0	
R0230	0,0		0,0	
R0240	0,0		0,0	
R0250		0,0		0,0

Obligations with profit participation - guaranteed benefits
Obligations with profit participation - future discretionary benefits
Index-linked and unit-linked insurance obligations
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

#### Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	1 379 438,5
SCR	R0310	6 819 432,9
MCR cap	R0320	3 068 744,8
MCR floor	R0330	1 704 858,2
Combined MCR	R0340	1 704 858,2
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,0
		C0130
Minimum Capital Requirement	R0400	3 700 000,0

	Notional non-life and life MCR calculation		Non-life activities C0140	Life activities C0150
	Notional linear MCR	R0500	1 379 438,5	0,0
cal	Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation) Notional MCR cap	R0510 R0520	6 819 432,9 3 068 744,8	0,0 0,0
	Notional MCR floor	R0530	1 704 858,2	0,0
	Notional Combined MCR	R0540	1 704 858,2	0,0
	Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,0	3 700 000,0
	Notional MCR	R0560	2 500 000,0	3 700 000,0
	·			